



Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010–2011

**Ministère des Services sociaux et
communautaires**

ISSN 1718-6285

This document is also available in English

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2010–2011

Table des matières

Planification axée sur les résultats 2010–2011

Planification axée sur les résultats 2010–2011	1
Organigramme	6
Partage des coûts avec le gouvernement fédéral	7
Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires	9
Organismes, conseils et commissions	10
Dépenses ministérielles prévues 2010–2011	11
Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)	12

ANNEXE I : Rapport annuel 2009–2010

Rapport annuel 2009–2010	13
--------------------------	----

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2010–2011

PLANIFICATION AXÉE SUR LES RÉSULTATS 2010–2011

VUE D'ENSEMBLE DU MINISTÈRE

Objectifs généraux, mission, mandat, priorités et résultats clés du ministère

Le [ministère des Services sociaux et communautaires](#) vient en aide aux personnes et aux familles ontariennes qui sont vulnérables, dans le besoin et qui nécessitent le leadership de leur gouvernement afin d'abattre les barrières qui les empêchent de participer à la vie de la collectivité. Qu'il s'agisse d'apporter du soutien en période de difficulté financière ou d'assurer un refuge aux victimes de violence familiale ou un hébergement en milieu communautaire aux adultes ayant une déficience intellectuelle, les programmes financés par le ministère visent à aplanir les obstacles qui entravent les possibilités et la participation de tous les segments de la population ontarienne à la vie de la société.

Parmi les principales sphères de responsabilité du ministère, mentionnons les suivantes :

- aide au revenu et aide à l'emploi pour les personnes dans le besoin ou ayant un handicap;
- services communautaires, dont les refuges pour femmes, les programmes de counseling et d'autres types de soutien;
- programmes et services pour les enfants et les adultes ayant une déficience intellectuelle;
- amélioration de l'accessibilité pour l'ensemble de la population ontarienne;
- exécution des ordonnances alimentaires, perception des paiements de pension alimentaire destinés aux enfants et aux ex-conjoints et leur remise aux bénéficiaires.

Les programmes d'aide sociale du ministère assurent le soutien du revenu et de l'emploi aux personnes et aux familles en situation de crise financière et aux personnes handicapées. L'aide aux personnes qui peuvent et veulent travailler afin de parvenir à l'autonomie financière est l'une des clés principales de la réussite des programmes d'aide sociale de l'Ontario.

Les services communautaires comprennent :

- des programmes de prévention de la violence familiale et des services de protection pour les femmes et les enfants qui en sont victimes;
- des interprètes pour les personnes sourdes, Devenues sourdes ou malentendantes et des intervenants pour les personnes sourdes et aveugles;
- de l'aide pour les personnes sans abri ou à risque de le devenir;
- la promotion des collectivités autochtones en santé par le biais de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones;
- des services de divulgation de renseignements après l'adoption pour les personnes adoptées, les parents adoptifs et la famille biologique.

Le ministère finance également des services et des soutiens communautaires pour les enfants et les adultes ayant une déficience intellectuelle, dont des programmes de soutien en établissement et à la participation à la vie collective.

Par l'intermédiaire du Bureau des obligations familiales, le ministère exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux afin que les familles obtiennent les sommes qui leur sont dues.

Par le biais de la Direction générale de l'accessibilité pour l'Ontario, le ministère collabore avec les personnes handicapées et la population, de même qu'avec les secteurs privé et public à la mise au point de normes d'accessibilité et au respect de celles-ci et à la sensibilisation à l'accessibilité dans toute la province.

Tous ces programmes et services renforcent la population et les collectivités de la province en aidant les personnes à surmonter des périodes difficiles, à reprendre leur vie en main et à devenir plus autonomes.

SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Le ministère fournit une aide au revenu aux personnes et aux familles qui en ont le plus besoin. Les programmes de soutien à l'emploi aident les bénéficiaires de l'aide sociale à trouver un emploi, à le conserver et à devenir plus autonomes sur le plan financier.

Le programme [Ontario au travail fournit](#) un soutien du revenu pour les personnes et les familles dans le besoin ainsi qu'un soutien de l'emploi pour aider les personnes bénéficiaires de l'aide sociale à se trouver un emploi.

Le [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) offre un soutien du revenu aux personnes handicapées dans le besoin et un soutien de l'emploi à celles qui peuvent et veulent travailler.

Les programmes d'aide sociale du ministère continuent à faire contrepoids au récent ralentissement économique mondial. Le ministère prévoit une augmentation du nombre de personnes bénéficiaires de l'aide sociale en 2010–2011 alors que se poursuivra la restructuration économique de la province. Les programmes d'aide sociale de l'Ontario continueront à venir en aide aux personnes dans le besoin.

Au cours de l'année à venir, le ministère continuera à améliorer la façon dont les programmes d'aide sociale fonctionnent afin de les rendre plus fiables et efficaces et de s'assurer qu'ils demeurent des programmes de dernier recours pour les personnes dans le besoin. Le ministère a déjà entrepris d'améliorer le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées pour qu'il soit plus facile d'utilisation et plus axé sur la clientèle et le service. Cette amélioration passe entre autres par un meilleur service à la clientèle, qui sera obtenu grâce à l'embauche de travailleuses et travailleurs sociaux dévoués.

Pour parfaire le système d'aide sociale et le moderniser, le ministère procédera au remplacement du système technologique d'aide sociale au cours des quatre prochaines années.

La nouvelle solution technologique :

- intégrera les meilleures pratiques du monde entier;
- s'adaptera plus facilement aux changements apportés aux programmes et aux politiques;
- permettra aux travailleuses et travailleurs sociaux de concentrer leurs efforts sur les besoins de leurs clients.

Tout au long de ce projet, le ministère travaillera avec ses agents de prestation de services municipaux afin d'écouter leurs idées et de leurs conseils.

L'Allocation pour régime spécial sera abolie. Dans les mois à venir, le gouvernement élaborera un nouveau programme de supplément alimentaire qui sera administré par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée et viendra en aide aux personnes bénéficiant de l'aide sociale qui ont des besoins médicaux.

Le ministère a commencé à intégrer les recommandations du Comité consultatif d'examen de l'aide sociale, créé par le gouvernement, sous la forme de quatre améliorations au système d'aide sociale. Ces améliorations permettront aux bénéficiaires de l'aide sociale d'être traités de façon plus juste et aideront leurs proches à les soutenir davantage.

Le ministère continuera à respecter l'engagement du gouvernement de transférer le coût des prestations municipales dans le cadre du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En plus de l'entente visant à transférer les coûts liés à la sécurité des tribunaux, ces transferts se solderont par un bénéfice net de 1,5 milliard de dollars par an pour les municipalités d'ici 2018. Une fois les transferts complétés, les municipalités auront plus de liberté financière pour servir leur population.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

Les [services communautaires](#) sont prodigués par des organismes sans but lucratif locaux et provinciaux, les municipalités et les Premières nations. Ils viennent en aide aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles, aux Autochtones, aux femmes et enfants qui fuient la violence familiale, et aux personnes sans abri ou qui risquent de le devenir.

Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, ainsi que les personnes sourdes et aveugles, comptent sur le ministère pour obtenir des services d'interprétation et d'intervention afin de mieux pouvoir communiquer.

Depuis 2006, le ministère apporte des changements aux programmes d'interprétation et d'intervention dans le but d'améliorer l'équité des services, les processus de responsabilisation et la viabilité du système. En 2010–2011, le ministère continuera à collaborer avec les fournisseurs de services et les intervenants pour rendre ces services plus accessibles et équitables. Il continuera également à collaborer avec l'ensemble de la population sourde et sourde et aveugle afin de s'attaquer au manque critique d'interprètes et d'intervenants en Ontario.

Investissements pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère appuie la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat conclu par la province avec 14 organismes autochtones et Premières nations. Cette Stratégie vise à améliorer la santé et le mieux-être des collectivités autochtones en Ontario par le biais de services de santé et de ressourcement traditionnels et adaptés sur le plan culturel.

Le gouvernement travaille à renouveler la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones, qui cherche à pourvoir aux besoins et intérêts divers des collectivités autochtones de la province et à améliorer la santé et le ressourcement des collectivités des Premières nations, des Métis et des Inuits. En 2010–2011, le ministère collaborera avec ses partenaires autochtones et les autres ministères afin de conclure une nouvelle entente de partenariat et d'élaborer un nouveau modèle de gouvernance.

Soutien aux victimes de violence familiale

Le ministère continuera de jouer un rôle capital dans le [Plan d'action contre la violence familiale](#) du gouvernement, une initiative de 87 millions de dollars. Ce montant comprend le financement [des refuges destinés aux femmes](#) dans la province et le soutien continu des services de [counseling et d'hébergement de deuxième étape](#) offerts aux victimes de violence familiale.

Le ministère appuie également la création de deux nouveaux refuges francophones destinés aux femmes à Toronto et à Timmins. La Villa Renouvellement, à Timmins, a commencé à venir en aide aux femmes et aux enfants en avril 2010. Un nouveau refuge pour les femmes autochtones et non-autochtones devrait voir le jour en octobre 2010. La construction de la Maison d'Hébergement, à Toronto, débutera en 2010. Ces deux nouveaux refuges permettront à plus de femmes et d'enfants d'échapper à la violence et contribuent à l'objectif du Plan d'action contre la violence familiale de mieux répondre aux besoins particuliers de la communauté francophone de la province.

Prévention de l'itinérance

Pour aider les personnes sans abri et celles qui risquent de le devenir, le ministère continuera d'appuyer toute une [gamme de services](#). Il accorde ainsi des aides financières au titre de ce qui suit : services d'hébergement d'urgence, foyers, aide d'urgence aux impayés d'énergie et services de soutien.

Le ministère continuera à travailler en étroite collaboration avec les municipalités et d'autres intervenants afin d'aider les gens vivant dans un refuge à trouver un logement permanent.

Il continuera également à collaborer avec les municipalités qui offrent un programme de foyers à la promotion du respect des directives provinciales en matière de services.

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère fournit des soutiens aux enfants et aux adultes ayant une déficience intellectuelle et à leur famille. Les programmes et services offerts comprennent :

- des mécanismes de soutien en établissement et à la participation à la vie collective qui aident les enfants et les adultes ayant une déficience intellectuelle à vivre, à travailler et à participer à une gamme d'activités communautaires;
- des soutiens cliniques;
- des services de soutien personnalisés pour les personnes ayant des besoins élevés.

En 2010–2011, le gouvernement injectera 56,3 millions de dollars supplémentaires dans les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle pour fournir des services et des soutiens aux gens qui ont besoin de soins urgents et qui n'ont aucune autre aide. Il poursuivra également la transformation à long terme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de la province, par exemple par la création de processus, comme la désignation des entités d'examen des demandes, qui aideront grandement à améliorer le service et l'équité du système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

Dans l'année à venir, le ministère continuera à travailler avec ses partenaires offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle sur le plan de transformation du gouvernement pour ces services, ce qui signifie :

- mettre la touche finale à des règlements importants en vertu de la *nouvelle Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*;
- collaborer avec le milieu afin de mettre en place une stratégie de renforcement des ressources humaines;
- améliorer les compétences et les connaissances des médecins de famille pour qu'ils puissent mieux subvenir aux besoins de leurs patients atteints d'une déficience intellectuelle.

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux de façon à ce que les familles reçoivent le soutien financier qui leur est dû et puissent mener une vie plus autonome.

Le Bureau des obligations familiales a modifié ses activités afin d'améliorer ses services et l'exécution des ordonnances, de même que l'équité et l'efficacité de la prestation des services. En 2010–2011, le Bureau continuera sa progression vers un modèle de gestion des cas aux fins de prestation de services. Ce projet à long terme modernisera la gestion du travail, améliorera le service à la clientèle et favorisera grandement la capacité du Bureau à exécuter les ordonnances alimentaires de façon proactive.

ACCESSIBILITÉ

Le ministère a la responsabilité d'élaborer les normes d'accessibilité qui sont au cœur du plan du gouvernement visant à rendre la province accessible aux personnes handicapées d'ici 2025. Ces normes, qui deviendront loi, s'appliqueront aux entreprises et aux organisations de tout l'Ontario et élimineront les obstacles qui empêchent les personnes handicapées de participer pleinement à la vie sociale et économique de la province.

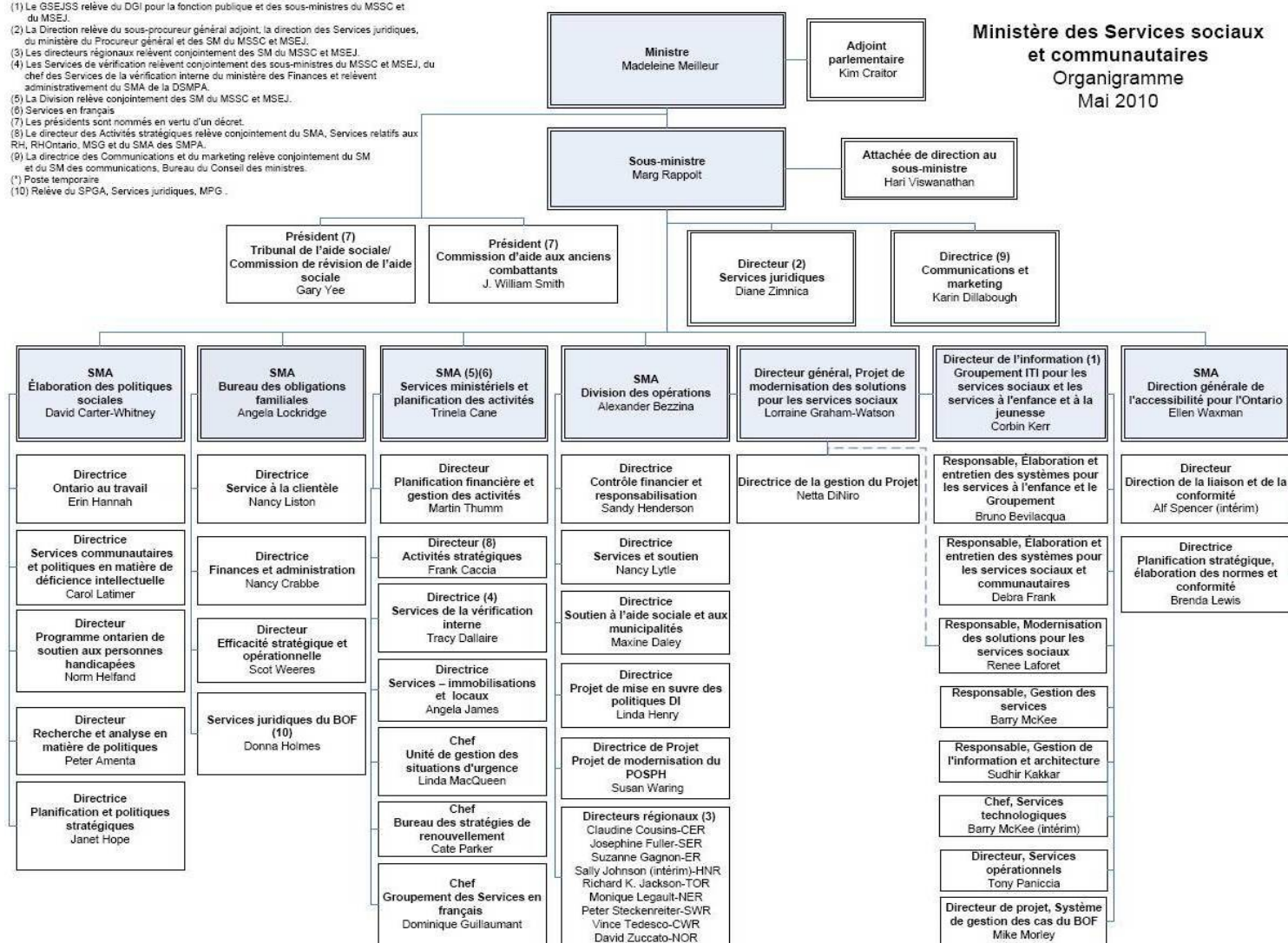
La première norme d'accessibilité vise les services à la clientèle et s'applique déjà aux organisations du secteur public de l'Ontario. En 2010–2011, le ministère tournera son attention sur les secteurs privés et sans but lucratif, qu'il informera des mesures à prendre pour satisfaire aux exigences de la norme sur les services à la clientèle avant janvier 2012, date à partir de laquelle ils devront s'y conformer. Pour ce faire, le ministère passera par la sensibilisation directe, l'éducation et la création d'outils d'information qui seront mis en ligne sur le site Web du ministère.

Trois autres normes ont été finalisées en 2009. Il s'agit des normes pour le transport, l'information et les communications, et l'emploi. C'est à la fin de 2010 que le ministère prévoit terminer l'élaboration de la dernière norme d'accessibilité : celle sur le milieu bâti. Si cette norme est approuvée, le ministère prévoit collaborer avec le ministère des Affaires municipales et du Logement afin d'en inclure les grandes lignes dans la prochaine version du Code du bâtiment de l'Ontario.

Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010–2011

- (1) Le GSEJSS relève du DGI pour la fonction publique et des sous-ministres du MSSC et du MSEJ.
 (2) La Direction relève du sous-procureur général adjoint, la direction des Services juridiques, du ministère du Procureur général et des SM du MSSC et MSEJ.
 (3) Les directeurs régionaux relèvent conjointement des SM du MSSC et MSEJ.
 (4) Les Services de vérification relèvent conjointement des sous-ministres du MSSC et MSEJ, du chef des Services de la vérification interne du ministère des Finances et relèvent administrativement du SMA de la DSMPA.
 (5) La Division relève conjointement des SM du MSSC et MSEJ.
 (6) Services en français.
 (7) Les présidents sont nommés en vertu d'un décret.
 (8) Le directeur des Activités stratégiques relève conjointement du SMA, Services relatifs aux RH, RH/Ontario, MSG et du SMA des SMPA.
 (9) La directrice des Communications et du marketing relève conjointement du SM et du SM des communications, Bureau du Conseil des ministres.
 (*) Poste temporaire.
 (10) Relève du SPGA, Services juridiques, MPG.



Ministère des Services sociaux et communautaires

Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010–2011

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

Le ministère des Services sociaux et communautaires partage les coûts de l'aide sociale et d'autres programmes de services sociaux avec le gouvernement fédéral, les municipalités, les Premières nations et d'autres organismes du secteur public.

Remboursements fédéraux

Depuis le 1^{er} avril 1996, un nouveau transfert global, le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), regroupe les contributions du Financement des programmes établis (FPE) et du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC). En vertu du TCSPS, les provinces reçoivent un financement pour la santé, l'enseignement postsecondaire, les programmes d'aide sociale et d'autres services sociaux. Depuis avril 2004, le TCSPS est scindé en deux volets : le Transfert canadien en matière de santé (TCS) et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux (TCPS).

Indépendamment du financement global que reçoit la province aux termes du TCS et du TCPS, celle-ci reçoit également des fonds fédéraux pour certains programmes en vertu de l'Entente Canada-Ontario sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965 et de l'Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées. Pour l'exercice 2010–2011, le financement fédéral versé aux termes de ces ententes s'établit comme suit :

Partage des coûts avec le gouvernement fédéral

	<u>COMPTABILITÉ</u> <u>DE CAISSE</u>	<u>CCSP</u>
Entente Canada-Ontario sur les programmes de bien-être à l'intention des Indiens de 1965		
Ontario au travail	70 800 000 \$	76 900 000 \$
Total partiel	70 800 000 \$	76 900 000 \$
Entente sur le marché du travail visant les personnes handicapées		
Services et soutien en matière d'emploi	25 706 000 \$	25 706 000 \$
Services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	12 500 000 \$	12 500 000 \$
Total partiel	38 206 000 \$	38 206 000 \$
Total	109 006 000 \$	115 106 000 \$

Ministère des Services sociaux et communautaires Document d'information sur le budget des dépenses et la planification axée sur les résultats 2010–2011

Lois dont l'application relève du ministère des Services sociaux et communautaires

- **Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. de 2005, chap. 11**
- **Loi sur les établissements de bienfaisance, L.R.O. de 1990, chap. C.9**
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions relatifs à ce qui suit :
 - a) un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
 - b) un bâtiment ou les parties d'un bâtiment qui, une fois agréés en vertu de l'article 3 de la Loi, constitueront un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
 - c) une personne morale agréée qui entretient et fait fonctionner un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé;
 - d) une personne morale qui prévoit entretenir et faire fonctionner un établissement de bienfaisance qui, une fois agréé en vertu de l'article 3 de la Loi, constituera un foyer de bienfaisance pour personnes âgées agréé. (Par proclamation, le paragraphe 1 de l'article 194 de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée abrogera la Loi sur les établissements de bienfaisance.)
- **Loi sur les services à l'enfance et à la famille, L.R.O. de 1990, chap. C. 11**
Articles 162 à 165 inclusivement.
- **Loi de 2000 sur le Mois de sensibilisation à la surdi-cécité, L.O. de 2000, chap. 34**
- **Loi sur les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle, L.R.O. de 1990, chap. D.11**
Sauf pour l'administration de l'ensemble des pouvoirs et des fonctions liés à la prestation des programmes et des services de soins de longue durée.
- **Loi sur les conseils d'administration de district des services sociaux, L.R.O. de 1990, chap. D.15**
- **Loi sur les prestations familiales, L.R.O. de 1990, chap. F.2**
- **Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments, L.O. de 1996, chap. 31**
- **Loi sur les services sociaux dispensés aux Indiens, L.R.O. de 1990, chap. I.4**
- **Loi sur le ministère des Services sociaux et communautaires, L.R.O. de 1990, chap. M.20**
En ce qui a trait aux activités et programmes visant les services sociaux et communautaires et à l'exception des articles 11.1 et 12 pour ce qui est des programmes et services de soins de longue durée.
- **Loi de 2001 sur les personnes handicapées de l'Ontario, L.O. de 2001, chap. 32**
- **Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées, L.O. de 1997, chap. 25, annexe B**
- **Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail, L.O. de 1997, chap. 25, annexe A**
- **Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle, L.O. 2008, chap. 14** (Remarque : Cette loi n'a pas encore été promulguée)
- **Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social, L.O. de 1998, chap. 31**
- **Loi sur la Commission d'aide aux anciens combattants, L.R.O. de 1960, chap. 377**

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2010–2011

Organismes, conseils et commissions

	Prévisions 2010–2011 \$	Chiffres réels provisoires 2009–2010 \$	Chiffres réels 2008–2009 \$
Tribunal de l'aide sociale/Commission de révision de l'aide sociale ^{1,2}	7 468 200	7 673 526	7 952 484
Commission d'aide aux anciens combattants	253 200	190 408	169 069

¹ Les données historiques ont été reprises afin de refléter les besoins de fonctionnement.

² **Le Tribunal de l'aide sociale** entend les appels de décisions rendues aux termes de la *Loi de 1997 sur le programme Ontario au travail* et de la *Loi de 1997 sur le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées*. Il a été constitué en juin 1998. Le président, les vice-présidents et les membres sont nommés par décret, et leur rémunération est conforme au barème du gouvernement. Le personnel administratif du tribunal fait partie de la fonction publique de l'Ontario.

La Commission de révision de l'aide sociale entend les appels de décisions rendues aux termes de la *Loi sur les prestations familiales*, de la *Loi sur l'aide sociale générale* et de la *Loi sur les services de réadaptation professionnelle*. La Commission cessera d'exister lorsque les appels et les appels ultérieurs auront été tranchés.

La Commission d'aide aux anciens combattants accepte, examine et finance les demandes d'aide financière présentées au nom d'anciens combattants ou de leurs personnes à charge par la Légion royale canadienne, le ministère des Anciens Combattants et les caisses de bienfaisance de l'Aviation royale du Canada et de la Marine royale canadienne.

Les bureaux du ministère des Anciens Combattants en Ontario examinent le bien-fondé des demandes et les renvoient à la Commission.

Le président et les commissaires sont nommés par décret. Conformément à la loi, les commissaires ne reçoivent aucune rémunération, mais ils peuvent se faire rembourser leurs menues dépenses.

Ministère des Services sociaux et communautaires
Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2010–2011

Dépenses ministérielles prévues 2010–2011

	Dépenses ministérielles prévues (M\$) 2010-2011
Fonctionnement	9 239
Immobilisations	42
Consolidation du secteur parapublic	(18)

TABLEAU 2 : Dépenses ministérielles prévues par nom de programme 2010–2011

**Ministère des Services sociaux et
communautaires***

Fonctionnement : 9 239 millions de
dollars
Immobilisations : 42 millions de dollars

**Services d'administration
du ministère**

Fonctionnement : 40 millions
de dollars

Services aux adultes

Fonctionnement : 9 199 millions
de dollars
Immobilisations : 42 millions
de dollars

* Les données relatives à la consolidation du secteur parapublic sont communiquées sous forme de données totales pour le ministère, et non sous forme de données par programme

Ministère des Services sociaux et communautaires

**Document d'information sur le budget des dépenses
et la planification axée sur les résultats 2010–2011**

Mandat

Le ministère des Services sociaux et communautaires a pour mandat de promouvoir des collectivités dynamiques et intégratrices en Ontario. Pour y parvenir, il fournit et finance des services qui favorisent l'épanouissement individuel et la résilience, et qui améliorent la qualité de vie.

Sommaire général (fonctionnement et immobilisations)

Description	Prévisions 2010–2011 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2009–2010		Prévisions 2009–2010 ¹ \$	Chiffres réels provisoires 2009–2010 ¹ \$	Chiffres réels 2008–2009 ¹ \$
		\$	%			
<u>CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'IMMOBILISATIONS</u>						
Administration du ministère	39 863 000	1 336 800	3,5 %	38 526 200	34 589 947	36 006 085
Services aux adultes	9 220 054 500	675 929 200	7,9 %	8 544 125 300	8 597 661 591	7 957 212 528
Total, y compris mandats spéciaux	9 259 917 500	677 266 000	7,9 %	8 582 651 500	8 632 251 539	7 993 218 613
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Fonctionnement et immobilisations	9 259 917 500	677 266 000	7,9 %	8 582 651 500	8 632 251 539	7 993 218 613
Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Crédits législatifs	20 805 314	91 000	0,4 %	20 714 314	14 939 873	25 481 635
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations	9 280 722 814	677 357 000	7,9 %	8 603 365 814	8 647 191 412	8 018 700 248
Consolidation	(17 500 000)	(900 000)	5,4 %	(16 600 000)	(18 610 126)	(18 115 994)
Total du ministère – Fonctionnement et immobilisations, y compris la consolidation	9 263 222 814	676 457 000	7,9 %	8 586 765 814	8 628 581 286	8 000 584 254

Actifs

Description	Prévisions 2010–2011 \$	Variations par rapport aux prévisions de 2009–2010		Prévisions 2009–2010 \$	Chiffres réels provisoires 2009–2010 \$	Chiffres réels 2008–2009 \$
		\$	%			
<u>ACTIFS DE FONCTIONNEMENT ET BIENS IMMOBILISÉS</u>						
Services aux adultes	38 148 400	(766 800)	(2,0 %)	38 915 200	37 776 698	33 108 000
Total du ministère	38 148 400	(766 800)	(2,0 %)	38 915 200	37 776 698	33 108 000
Actifs						
Moins : Mandats spéciaux	0	0	-	0	0	0
Total à voter – Actifs	38 148 400	(766 800)	(2,0 %)	38 915 200	37 776 698	33 108 000

¹ Les données historiques ont été redressées afin de tenir compte du transfert de programmes à d'autres ministères et en provenance de ceux-ci, du Budget supplémentaire des dépenses et des besoins opérationnels.

Note : Depuis l'exercice 2009–2010, les immobilisations corporelles mineures (ICM) de la province sont comptabilisées de manière prospective. La comparaison directe des données relatives aux ICM de 2009–2010 avec ceux des exercices antérieurs risque de ne pas être concluante.



ANNEXE I : Rapport annuel 2009–2010

Ministère des Services sociaux et communautaires

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

SOUTIEN DU REVENU ET SOUTIEN DE L'EMPLOI

Au cours de l'année 2009-2010, le ministère a continué à bonifier les programmes d'aide sociale tout en gérant un nombre grandissant de bénéficiaires et l'augmentation des coûts de ces programmes. Ces augmentations sont en grande partie attribuables au ralentissement économique mondial de 2008.

- Depuis 2008, le nombre de bénéficiaires du programme [Ontario au travail](#) a augmenté de presque 27 %.
- Au cours des trois dernières années, le nombre de bénéficiaires du [Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées](#) a augmenté en moyenne de 5 % par année, et on s'attend à ce que cette tendance se maintienne, compte tenu du vieillissement de la population ontarienne et du nombre grandissant de cas d'invalidité.

Malgré le contexte économique difficile, les programmes d'aide sociale de l'Ontario ont permis à des travailleurs de retourner sur le marché du travail.

- En 2009–2010, presque 20 % des participants du programme Ontario au travail ont quitté l'aide sociale pour se trouver un emploi.
- Environ 60 % des bénéficiaires du programme Ontario au travail étaient bénéficiaires depuis moins d'un an. Les autres ont vu leur revenu augmenter d'environ 35 % depuis 2004.
- Plus de 10 600 bénéficiaires du POSPH gagnaient un salaire en 2009–2010, ce qui constitue un bond de 67 % depuis 2003–2004.

De plus, le ministère a modifié les règles applicables à l'aide sociale afin de briser le cycle de la pauvreté intergénérationnelle. Sont comprises dans ces modifications :

- la possibilité pour les étudiantes et étudiants à temps plein de niveau postsecondaire de garder la totalité de leurs revenus, leur permettant ainsi de travailler et d'économiser de l'argent tout en poursuivant leurs études;
- le prolongement de la Prestation pour services de garde d'enfants payables d'avance aux personnes qui en ont besoin pour conserver leur emploi ou participer à des activités d'aide à l'emploi, par exemple une formation liée à un emploi. Cette mesure permet aux familles à faible revenu de quitter les rangs des bénéficiaires de l'aide sociale pour intégrer le marché du travail.

En 2009–2010, le ministère a continué à faire la promotion de la stratégie d'emploi du gouvernement auprès de la clientèle du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. En janvier 2010, le ministère a redoublé d'efforts pour permettre à des employeurs d'entrer en contact avec des personnes bénéficiaires du soutien à l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées. Les [fournisseurs de services d'emploi](#) du POSPH se servent maintenant de la campagne [Talent au travail](#) afin d'encourager les personnes handicapées à se chercher du travail et de fournir aux employeurs les outils et les renseignements dont ils ont besoin pour embaucher un client du soutien à l'emploi du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées.

Le ministère a également entrepris une initiative majeure visant à améliorer le service à la clientèle du POSPH.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

Dans le cadre de sa [Stratégie de réduction de la pauvreté](#), le gouvernement a créé le [Conseil consultatif d'examen de l'aide sociale](#) en janvier 2010 dans le but de fournir des recommandations sur la portée d'un examen des programmes d'aide sociale. L'examen visera principalement à éliminer les obstacles auxquels se heurtent les bénéficiaires de l'aide sociale et à améliorer leurs chances de trouver un emploi.

SERVICES COMMUNAUTAIRES

En 2009–2010, le ministère a continué de financer les municipalités et les organismes communautaires pour appuyer une gamme de services communautaires, dont :

- la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones;
- des refuges d'urgence et des services de counselling aux femmes et enfants qui fuient une situation de violence familiale;
- des services d'interprétation et d'intervention aux personnes sourdes, Devenues sourdes, malentendantes ou sourdes et aveugles;
- des programmes de prévention de l'itinérance et des foyers pour personnes fragiles ou difficiles à loger.

Investissements pour renforcer les collectivités autochtones

Le ministère a continué d'appuyer la [Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones](#), un partenariat entre la province et 14 organismes autochtones provinciaux et territoriaux et Premières nations autonomes. À ce jour, la Stratégie a donné lieu à plus de 460 programmes de santé et de ressourcement en milieu communautaire, généré plus de 650 emplois et permis de donner, chaque année, une formation à plus de 1 000 employés offrant des services de santé et sociaux dans les réserves et hors des réserves. Au cours d'une année normale, la Stratégie est le cadre d'une prestation directe de services à plus de 40 000 clients par le biais de 360 projets. De plus, chaque année, plus de 450 000 membres des communautés participent à des milliers d'activités éducatives et de sensibilisation financées par la Stratégie.

En 2009–2010, les partenaires provinciaux et autochtones de la Stratégie ont commencé à procéder au renouvellement de celle-ci. En décembre 2009, le gouvernement s'est engagé à poursuivre le financement des programmes et des services de la Stratégie de ressourcement pour le mieux-être des Autochtones jusqu'en mars 2011 afin de permettre la transition vers un nouveau modèle de gestion.

Prévention de l'itinérance et aide aux sans-abri

Afin de venir en aide aux personnes qui se trouvent dans une situation de crise sur le plan du logement, le ministère a continué de financer un éventail de [services d'aide aux sans-abri](#). Il accorde ainsi des aides financières au titre de ce qui suit : services d'hébergement d'urgence, foyers, aide d'urgence aux impayés d'énergie, et services de soutien permettant aux personnes de conserver leur logement.

Le ministère a de plus versé près de 36 millions de dollars aux municipalités pour les aider à financer quelque 280 foyers d'hébergement qui fournissent des soutiens aux personnes difficiles à loger. Les foyers d'hébergement de l'Ontario logent environ 4 900 personnes qui ont une maladie mentale, une dépendance ou une déficience intellectuelle ou qui sont des personnes fragiles ou âgées.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

Soutien aux victimes de violence familiale

Les [services aux femmes et aux enfants](#) qui fuient une situation de violence familiale du ministère sont dispensés par le biais d'un réseau regroupant 13 ministères et la [Direction générale de la condition féminine de l'Ontario](#). Ces services appuient le [Plan d'action ontarien contre la violence familiale](#), une initiative de 87 millions de dollars que le gouvernement a instaurée en 2005.

Le ministère finance 2 012 places dans 97 refuges d'urgence pour des femmes victimes de violence familiale, venant ainsi en aide à environ 13 000 femmes et presque 9 000 enfants chaque année. En 2009–2010, le ministère a versé des fonds additionnels pour ajouter 83 places dans les refuges de la province.

Le ministère a également continué à financer des soutiens communautaires, des refuges et des services de counseling et d'hébergement de deuxième étape offerts aux victimes de violence familiale. En tout, le ministère a alloué 140 millions de dollars à des programmes visant à éliminer la violence familiale. Ce montant comprend :

- un montant supplémentaire de 430 000 dollars destiné à 48 comités de coordination des services communautaires d'aide aux victimes de violence familiale afin de continuer à appuyer un système de soutiens coordonné et efficace, pour que la collectivité puisse ainsi mieux subvenir aux besoins des victimes de violence familiale. Ce montant comprend un financement de base pour un comité autochtone situé à Thunder Bay;
- des fonds supplémentaires de 850 000 dollars pour augmenter le financement de base pour des organismes de counseling contre la violence faite aux femmes;
- une collaboration avec la Direction générale de la condition féminine de l'Ontario et un partenariat avec la Ontario Federation of Indian Friendship Centres pour offrir de la formation en prévention de la violence faite aux femmes autochtones;
- le financement de 67 organismes de prévention de la violence dans le but d'offrir le Programme d'aide aux enfants victimes et témoins aux enfants concernés. En 2008-2009, 4 611 enfants et 2 971 femmes ont participé à ce programme;
- le financement de 127 organismes de prévention de la violence dans le but d'offrir le Programme d'appui transitoire et de soutien au logement, qui vient en aide à plus de 20 000 femmes cherchant à mener une vie sans violence;
- le financement des lignes de soutien provinciales, qui ont reçu 58 921 appels. Du nombre, 49 777 ont été dirigés vers la Assaulted Women's Help Line et 9 144 vers Femaide, la ligne de soutien en français.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

Soutien aux personnes sourdes ou sourdes et aveugles

Le ministère finance des services d'[interprétation](#), facilitant ainsi la communication pour les personnes sourdes, devenues sourdes ou malentendantes, et des services d'[intervention](#) pour les personnes sourdes et aveugles. En 2009–2010, le ministère a augmenté les budgets de base des organismes offrant ces services et a bonifié les salaires afin d'attirer et de maintenir en poste des interprètes et des intervenants compétents. Il a aussi financé la formation et a amélioré les services en langue des signes québécoise offerts par la Société canadienne de l'ouïe.

Les sommes accordées par le ministère contribuent à augmenter le nombre de personnes bénéficiant de services d'intervention et d'interprétation. Le ministère offre des services d'interprétation à près de 18 000 personnes et des services d'intervention à plus de 500 personnes sourdes et aveugles.

Mise à jour des lois ontariennes relatives aux renseignements sur les adoptions

La nouvelle [Loi de 2008 sur l'accès aux dossiers d'adoption](#) permet aux adultes adoptés ainsi qu'aux pères et mères de sang dont l'adoption a été enregistrée en Ontario d'avoir un meilleur accès aux renseignements tout en protégeant leur vie privée.

En juin 2009, l'Ontario a [ouvert les dossiers d'adoption](#) afin que les adultes adoptés puissent connaître le nom de leurs parents biologiques et leur histoire personnelle. Les pères et mères de sang peuvent également connaître le nom de l'enfant qu'ils ont fait adopter. Si l'ordonnance d'adoption a été rendue avant le 1^{er} septembre 2008, un père ou une mère de sang et une personne adoptée peuvent enregistrer un veto sur la divulgation pour que leurs renseignements identificatoires ne soient pas dévoilés.

Le ministère collabore avec ServiceOntario afin d'offrir des services de divulgation de renseignements après l'adoption. À la fin de février 2010, ServiceOntario avait reçu :

- 9 634 demandes de renseignements post-adoption sur la naissance;
- 6 625 demandes de veto sur la divulgation;
- 1 594 demandes d'avis de non-communication;
- 2 380 demandes d'avis de préférence de communication.

Le dépositaire des renseignements ayant trait aux adoptions du MSSC offre les services suivants :

- des renseignements non identificatoires;
- le Registre de divulgation des renseignements sur les adoptions;
- des recherches pour graves problèmes de santé;
- des ordonnances d'adoption sans renseignements identificatoires.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

SERVICES AUX PERSONNES AYANT UNE DÉFICIENCE INTELLECTUELLE

Le ministère aide les enfants et les adultes ayant une [déficience intellectuelle](#) ainsi que leur famille en finançant des programmes de jour et des services de soutien en matière d'habitation, ainsi que des soutiens cliniques et des services personnalisés pour les personnes qui ont des besoins en soutien élevés. En 2009–2010, le ministère a investi plus de 28 millions de dollars afin d'augmenter le salaire du personnel de première ligne de ce secteur. Ce montant s'ajoute aux quelque 100 millions de dollars consacrés à l'augmentation salariale au cours des deux années précédentes. Ces investissements permettront au secteur des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle d'attirer et de maintenir en poste du personnel compétent.

En 2009–2010, le ministère a travaillé en collaboration avec des organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de toute la province pour trouver des façons d'aider plus de gens ayant besoin de ces services et de maximiser la valeur de chaque dollar investi dans le système. Le ministère a fixé des objectifs précis visant l'amélioration du service, et les organismes offrant des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle les ont dépassés, réacheminant plus de 19 millions de dollars pour aider 1 215 nouveaux clients, dont 750 bénéficient de services en établissement.

Le ministère poursuit sa collaboration avec des organismes communautaires, des familles et des personnes ayant une déficience intellectuelle quant à la transformation à long terme des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle de la province. En 2009–2010, le ministère a mené une consultation avec ces groupes à propos de deux projets de règlement qui feront partie de la nouvelle *Loi de 2008 sur les services et soutiens favorisant l'inclusion sociale des personnes ayant une déficience intellectuelle*. Une fois complétés, ces projets de règlements détermineront les services et soutiens financés en vertu de cette nouvelle loi pouvant faire l'objet d'ententes de financement direct, fourniront plus de détails sur l'admissibilité aux services et établiront un cadre d'assurance de la qualité pour les organismes qui reçoivent du financement en vue de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle.

En octobre 2009, le nouveau projet de trousse de demande pour les services aux personnes ayant une déficience intellectuelle a vu le jour. Ce projet pilote est mené auprès de groupes prioritaires de personnes ayant une déficience intellectuelle. Il s'agit d'un élément important du plan du ministère visant à améliorer l'équité dans le système des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le ministère prévoit qu'environ 1 200 trousse de demandes seront remplies en 2010–2011.

Le ministère a également consulté les intervenants du milieu pour connaître la meilleure façon de désigner des nouvelles entités d'examen des demandes dans un système transformé de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle. Le travail se poursuivra au cours de 2010–2011.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

BUREAU DES OBLIGATIONS FAMILIALES

Le [Bureau des obligations familiales](#) exécute les ordonnances alimentaires rendues par les tribunaux de façon que les familles reçoivent le soutien financier auquel elles ont droit et puissent mener une vie plus autonome et plus productive.

En 2009–2010, le Bureau des obligations familiales a poursuivi sa progression vers un modèle de gestion des cas pour la prestation de services. Il s'agit d'un projet à long terme qui modernisera la gestion du travail et qui, une fois terminé, continuera à être amélioré au profit des clients du Bureau.

Le Bureau des obligations familiales suit plus de 189 000 cas actifs enregistrés. De plus, chaque année, les avocats effectuent au-delà de 17 500 comparutions devant le tribunal, dont 13 079 audiences sur le défaut et 1 472 motions relatives à une ordonnance restrictive.

Malgré les problèmes économiques de la dernière année, le personnel du Bureau des obligations familiales a maintenu le taux de conformité aux mêmes niveaux qu'avant la récession et perçu 647,2 millions de dollars en versements de pensions alimentaires. Le Bureau a également perçu 40,8 millions de dollars pour rembourser les dépenses de la province et des municipalités en matière d'aide sociale.

ACCESSIBILITÉ

En 2009–2010, pour remplir le mandat de la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*, le ministère a déployé des efforts colossaux pour aider le gouvernement à atteindre son objectif de rendre l'[Ontario accessible](#) d'ici 2025. La première norme d'accessibilité de la province, c'est-à-dire des services à la clientèle accessibles, s'applique au secteur public depuis janvier 2010. Les organisations du secteur parapublic devaient se conformer à la norme au plus tard le 30 mars 2010 et, à cette date, le taux de conformité était d'environ 90 %. Le travail se poursuit pour améliorer l'accessibilité dans toutes les sphères de la société.

Tout au long de l'année 2009–2010, les comités d'élaboration des normes d'accessibilité ont terminé la mise sur pied des normes proposées pour l'emploi, l'information et les communications et le transport et les ont soumises au ministère. La norme d'accessibilité pour le milieu bâti devrait être complétée plus tard dans l'année.

RAPPORT ANNUEL 2009–2010

Dépenses ministérielles provisoires 2009–2010

	Dépenses ministérielles provisoires 2009–2010* (M\$)
Fonctionnement	8 622
Immobilisations	25
Consolidation du secteur parapublic	(19)
Effectifs (au 31 mars 2010)	3 757 équivalents temps plein

* Les dépenses pour 2009–2010 ont été redressées afin de tenir compte du Budget supplémentaire des dépenses et des transferts avec d'autres ministères conformément aux approbations mentionnées dans le Budget des dépenses 2010–2011.